



**Organisation
Internationale
du Travail**

Promouvoir l'emploi,
protéger les personnes



Lettre n°38 | Juin 2018

Le courrier du Bureau de l'OIT pour la France

AGENDA

❖ 4 juillet 2018

Présentation du rapport :
« Une économie verte et
créatrice d'emploi –
emploi et questions
sociales dans le monde
2018 »

Bureau de l'OIT pour la
France, paris@ilo.org

❖ 13 - 20 septembre 2018

Colloque « Le travail en
mouvement,
organisations, frontières,
reconnaitances »

CENTRE CULTUREL
INTERNATIONAL DE
CERISY

Avec le soutien de BIT
(Bureau International du
Travail), de La Fabrique
de l'Industrie, de la
Fondation Gabriel Péri,
de la Fondation de
l'Académie des
technologies, de Veolia
et de la Chaire "Futurs
de l'industrie, du travail
et de l'innovation" de
Mines-Paristech
[En savoir plus.](#)

Edito



La 117ème Conférence Internationale du Travail (CIT) s'est achevée le 8 juin dernier après avoir suivi un ordre du jour encore une fois très dense. L'une des discussions importantes portait sur la négociation d'une nouvelle norme internationale afin de lutter contre les violences au travail et le harcèlement. Cette négociation, extrêmement complexe, devrait aboutir l'an prochain à l'adoption d'une convention assortie d'une recommandation (une recommandation complète une convention en proposant des principes directeurs plus précis sur la façon dont cette convention pourrait être appliquée). Au-delà de la forme juridique que prendra ce nouvel instrument international, l'enjeu est de renforcer les moyens de prévenir les violences au travail dont les acteurs du monde du travail devraient se saisir. Sur ce sujet comme sur d'autres, le rôle du dialogue social est essentiel.

➤ **27 septembre 2018**
Restitution du 11ème
Baromètre
OIT/Défenseur des Droits
sur les discriminations
dans l'emploi

➤ **12 octobre 2018**
Entretiens France BIT
Collège de France

L'enjeu de cette négociation pour l'OIT et ses mandants est donc à souligner, à un an des célébrations du centenaire de l'organisation. La question des violences au travail est d'actualité dans toutes les régions du monde. Or, la prévention et la lutte contre le harcèlement représentent aujourd'hui une lacune parmi les normes internationales de travail, qu'un aboutissement positif de cette négociation viendrait combler, démontrant ainsi la vitalité de la dimension normative de l'OIT et sa capacité à répondre à l'impérieuse nécessité de respecter les femmes et les hommes sur leur lieu de travail dans leurs droits et leur dignité.

Cyril Cosme, Directeur du Bureau de l'OIT pour la France

Zoom

La **Conférence internationale du Travail** s'est conclue le 8 juin par un appel du Directeur général de l'OIT à «cultiver, protéger et pratiquer» le dialogue social.

Faisant référence à son rapport à la Conférence appelant à un nouvel élan en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, Guy Ryder a également déclaré qu'il fallait «donner davantage de consistance» à cinq éléments constitutifs de cette dynamique : aller vers une nouvelle économie des soins; renforcer la maîtrise de leur temps par les femmes; reconnaître le travail des femmes à sa juste valeur; renforcer leurs moyens d'expression et de représentation et mettre fin à la violence et au harcèlement.

Le 4 juin, le lauréat du prix Nobel de la paix, KailashSatyarthi, a participé à un événement célébrant le 20e anniversaire de la **Marche mondiale contre le travail des enfants**. La Conférence a également commémoré le 20e anniversaire de la **Déclaration de l'OIT sur les principes et les droits fondamentaux au travail**.

Le 7 juin, un **Sommet sur le monde du travail** avait pour thème le rôle du travail décent pour promouvoir la paix et la justice sociale. Les débats ont souligné l'importance de créer des emplois décents dans les pays émergeant d'un conflit, d'une crise ou d'une catastrophe.

La **Commission sur le dialogue social et le tripartisme** a décidé d'adopter un nouveau cadre d'action pour promouvoir le dialogue social et le tripartisme. L'OIT devrait aider ses membres à renforcer le dialogue social sous toutes ses formes et à tous les niveaux. La Commission a également demandé aux membres de l'OIT de respecter, de promouvoir et de réaliser les principes concernant les droits fondamentaux des employeurs et des travailleurs et de leurs organisations en matière de liberté d'association et de reconnaissance effective du droit de négociation collective.

La **Commission de l'application des normes** de la CIT a adopté des conclusions sur 23 cas relatifs à des difficultés dans la mise en œuvre des droits au travail. La discussion s'appuyait sur le Rapport annuel de la Commission d'experts pour l'application des conventions et des recommandations, organe indépendant composé d'experts juridiques.

La Commission a également discuté des normes relatives au temps de travail, sur la base de l'étude d'ensemble, **Garantir un temps de travail décent pour l'avenir**. Elle a estimé qu'il était important d'adopter un cadre réglementaire approprié sur la durée du travail, tant pour protéger les travailleurs que pour assurer aux employeurs des règles du jeu équitables.

Focus

• JO 2024 à Paris : les partenaires sociaux français s'engagent

Les partenaires sociaux ont signé le 19 juin dernier, en présence du Président du Comité d'Organisation des JO, Tony Estanguet, de la Maire de Paris, Anne Hidalgo, une Charte sociale destinée à l'ensemble des opérateurs économiques qui seront impliqués dans les travaux d'infrastructures et l'organisation des Jeux à Paris. Bernard Thibault, membre du conseil d'administration du BIT, et Geoffroy Roux de Bézieux, Vice-président du MEDEF, siègent au sein du COJO et se sont fortement engagés dans l'élaboration de ce document.

Pour l'OIT, cette Charte est bien le signe de l'importance attachée à la dimension sociale des manifestations sportives internationales, qu'il s'agisse du respect et de la promotion des droits fondamentaux ou de l'insertion des jeunes dans le monde du travail.

[En savoir plus](#)

Bernard Thibault explique les objectifs poursuivis par la Charte sociale des JO 2024, le rôle des partenaires sociaux et celui de l'Organisation Internationale du Travail

[En savoir plus](#)

• Une coalition inaugure un nouveau «Centre pour le sport et les droits de l'homme»

L'Organisation internationale du Travail sera membre du comité directeur du Centre, au côté de l'Organisation internationale des employeurs, de la Confédération syndicale internationale, d'agences de l'ONU et d'autres organisations.

[En savoir plus](#)

• Une illustration de la coopération technique du BIT soutenue par la France : le projet APERP

Dans le cadre de son accord de partenariat quadriennal avec le BIT, la France soutient différents programmes de coopération technique pour la réalisation d'activités prioritaires déterminées conjointement. Le **projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (APERP)**, qui en est à sa troisième phase, est un des projets importants de cet accord.

[En savoir plus](#)

En bref

• Anousheh Karvar est nommée déléguée du gouvernement au Conseil d'administration du BIT

Titulaire d'un doctorat d'histoire des sciences et de sociologie, Inspectrice générale des affaires sociales et ancienne secrétaire nationale de la CFDT, Anousheh Karvar a été directrice de cabinet adjointe, chargée de l'emploi et du plan d'urgence pour l'emploi, au cabinet de Myriam el Khomri, Ministre du travail et conseillère chargée de la cohésion sociale, territoriale et des outre-mer au cabinet de François de Rugy, Président de l'Assemblée nationale.

[En savoir plus](#)

• Un nouveau rapport sur les relations professionnelles et la convergence en Europe présenté lors d'une Conférence OIT-UE à Paris

La présentation faite par Daniel Vaughan-Whitehead, économiste principal de l'OIT, a eu lieu dans le

cadre d'une conférence internationale intitulée **Les relations professionnelles en Europe: Levier d'égalité et de convergence entre les pays de l'Union européenne ?**, organisée conjointement par l'OIT, la Commission européenne et le ministère français du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Ce rapport met tout particulièrement en lumière les façons dont les relations professionnelles semblent avoir contribué aux trajectoires de convergence nationale : le dialogue social national (la négociation de pactes tripartites nationaux ont permis de maintenir la paix sociale tout en adaptant les conditions du marché du travail au contexte macroéconomique) ; les conventions collectives peuvent aussi être un véritable moteur de convergence en créant un environnement institutionnel favorable à l'émergence de compromis négociés sur l'équilibre entre flexibilité et sécurité sur le marché du travail ; les relations professionnelles semblent en outre contribuer à atténuer les effets d'une crise, en particulier en limitant les suppressions d'emplois (en répondant aux nouveaux défis dans des domaines tels que la migration, la sous-traitance, les nouvelles formes d'emplois de contrats de travail et)

En savoir plus

- **Le dialogue social, clé du travail décent: rapport du Global Deal**

Ce rapport élaboré dans le cadre du Partenariat **Global Deal** affirme que le dialogue social joue un rôle déterminant dans la création d'emplois décents et améliore les performances des entreprises.

Cependant, il souligne qu'il reste des progrès à accomplir pour garantir la reconnaissance et l'exercice des droits à la liberté syndicale et à la négociation collective.

Intitulé **Building trust in a changing world of work** (Bâtir la confiance dans un monde du travail en pleine mutation) et rédigé conjointement par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le rapport note que près de la moitié de la population active mondiale n'est toujours pas couverte par deux normes internationales du travail fondamentales qui protègent les droits à la liberté syndicale et à la négociation collective: les

conventions n° 87 et 98

En savoir plus

- **Lancement du rapport mondial sur la protection sociale et implication de la France dans l'initiative du centenaire sur la protection sociale**

Le 14 juin, le Bureau de l'OIT pour la France a organisé une réunion sur la protection sociale.

A l'ordre du jour : la présentation de la situation de la protection sociale dans le monde (Rapport mondial sur la protection sociale 2017/19) et de l'initiative du Centenaire en matière de protection sociale. Les participants ont discuté de la stratégie du BIT pour le futur de la protection sociale (protection sociale universelle ; adaptation aux nouvelles formes d'emploi). Dans le cadre des célébrations du centenaire, au cours des 18 prochains mois, les mandants et partenaires français ont envisagé la possibilité d'organiser des célébrations du centenaire de l'OIT avec un focus protection sociale en France.

- **Le rapport sur la protection sociale dans le monde 2017-19** offre une vue d'ensemble des tendances récentes en matière de systèmes de protection sociale, y compris les socles de protection sociale. S'appuyant sur de nouvelles données, il propose un large éventail de données nationales, régionales et mondiales sur les systèmes de protection sociale, leur couverture et leurs prestations, ainsi que sur les dépenses publiques de sécurité sociale.



- **Colloque international organisé par le BIT et la DARES**

Le BIT et la Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques du Ministère du travail ont organisé un colloque intitulé : « Polarisation(s) sur les marchés du travail » le 19 juin 2018. Des chercheurs et experts internationaux ont présenté leurs travaux les plus récents et échangé avec

les participants autour de trois thématiques :

- une perspective historique pour resituer le phénomène de polarisation dans l'ensemble des changements que les marchés du travail ont connus depuis les années 1950 en étudiant plus précisément les transitions professionnelles des travailleurs ;
- les transformations des entreprises et des territoires observées en lien avec le développement des nouvelles technologies et du commerce international
- l'impact de la fiscalité et du salaire minimum sur le développement de la polarisation et des inégalités de salaire.

En savoir plus

● **Une économie verte et créatrice d'emplois – Emploi et questions sociales dans le monde 2018**

Vingt-quatre millions d'emplois seront créés à l'échelle mondiale d'ici à 2030, si l'on met en place des politiques permettant de promouvoir une économie plus respectueuse de l'environnement, selon un rapport de l'OIT

En savoir plus

● **Le statut juridique des travailleurs économiquement dépendants**

(Etude comparée en droit allemand, espagnol, français, italien et anglais)

Par Barbara Gomes, Doctorante et enseignante en droit du travail de l'Institut de Recherche juridique sur l'Entreprise et les Relations Professionnelles (I.R.E.R.P) de l'Université Paris Nanterre.

L'étude est disponible sur le site du Bureau de l'OIT pour la France

● **Soins à la personne**

L'OIT appelle à prendre des mesures immédiates pour prévenir une crise mondiale imminente des soins à la personne

Un nouveau rapport de l'OIT met en évidence l'absence de réponses adéquates à l'augmentation de la demande dans le secteur des soins à la personne et quantifie l'ampleur du fardeau qu'ils imposent aux femmes.

En savoir plus

Pour soumettre l'adresse d'une personne qui pourrait être intéressée par cette lettre, [cliquez ici](#).
Si vous ne souhaitez plus recevoir de message de l'OIT, [cliquez ici](#).

